

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRES 2026

Transport adapté et transport collectif

AVIS PUBLIC est, CONSIDÉRANT que, selon les articles 48.24 et 48.41 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12), la Municipalité régionale de comté fixe, par résolution, les différents tarifs pour le transport des usagers selon des catégories qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire pour l'utilisation du transport en commun, du transport collectif et du transport adapté de l'année 2025 ne comportait pas certains renseignements précis concernant les tarifs pour un aller simple;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des coûts au cours des dernières années, la Municipalité régionale de comté souhaite simplifier la structure tarifaire et ajuster les tarifs pour les services de transport par navette et camp de jour;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire de 2025 ne précisait pas les modalités applicables entre les organismes partenaires de la MRC et les banques alimentaires;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter la grille tarifaire 2026 ci-dessous, effective à partir du 10 janvier 2026, pour le service de transport en commun, transport collectif et transport adapté de la MRC et de publier ladite grille tarifaire dans le journal *Le Courrier Sud* dans l'édition du 10 décembre 2025.

	2025	2026
Transport en commun		
Aller simple	4,00 \$	4,00 \$
Livret de 10 billets	35,00 \$	35,00 \$
Transport adapté		
Aller simple à l'intérieur de la MRC de Bécancour	4,00 \$	4,00 \$
Carte de 10 billets à l'intérieur de la MRC de Bécancour	35,00 \$	35,00 \$
Aller simple hors territoire	8,00 \$	8,00 \$
Service de transport par navette (Territoire MRC de Bécancour)		
Aller simple	2,00 \$	2,50 \$
Service de transport camp de jour		
Aller simple Camp de jour et camp 911	2,00 \$	2,50 \$
Service de transport aux OBNL		
Aller simple banque alimentaire	2,00 \$	2,00 \$
Aller simple pour organismes de la MRC de Bécancour	4,00 \$	4,00 \$
Aller simple hors territoire	8,00 \$	8,00 \$

DONNÉ à Bécancour, ce 26^e jour du mois de novembre.

Valérie Le Jeune
Directrice du greffe et des finances